

**Séance ordinaire du  
3 juillet 2018**

Séance ordinaire du Conseil municipal tenue aux lieu et heure habituels à laquelle sont présents monsieur le maire Francis St-Pierre, messieurs les conseillers Yve Rouleau, Jean-Denis Bernier, Jean-François Chabot, David Leblanc et Francis Rodrigue.

Monsieur le conseiller Simon Dubé est absent.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Francis St-Pierre.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Yann Bernier, directeur général adjoint, agit à titre de secrétaire de la séance.

**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-75**

**ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 JUIN 2018**

**Attendu que** les photocopies du procès-verbal du 4 juin 2018 ont été adressées à chacun des élus qui en ont pris connaissance avant la présente assemblée, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que le directeur général adjoint soit dispensé d'en donner lecture et que le procès-verbal soit adopté dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-76**

**ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité que les comptes à payer du mois de juin 2018 au montant de 75 080,92 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Comptes à payer, année 2018 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-77**

**ACCEPTATION DES INCOMPRESSIBLES DU MOIS DE JUIN 2018**

Il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur Yve Rouleau et résolu à l'unanimité que les dépenses incompressibles et les comptes payés durant le mois de juin 2018 au montant de 561 630,71 \$ soient acceptés.

La liste est classée aux archives sous la cote « Incompressibles, année 2018 ».

Je, Yann Bernier, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées et acceptées par le Conseil.

---

Yann Bernier, directeur général adjoint

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR L'ORDRE DU JOUR**

Le maire procède à la période de questions.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 476-2018 – ACHAT D'UN CAMION 10 ROUES POUR LA VOIRIE ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 476-2018 sera proposée.

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 477-2018 – GESTION DES PESTICIDES ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Avis de motion est donné par monsieur Francis St-Pierre qu'à une prochaine séance de ce Conseil, l'adoption du règlement 477-2018 sera proposée.

## **RÉS. 2018-07-78**

### **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE – OHRN**

**Attendu que** des travaux non prévus aux prévisions budgétaires 2018 de l'OHRN sont à réaliser cette année;

**Attendu que** les travaux sont estimés à 95 000 \$ et que la municipalité est responsable de 10 % de ceux-ci;

**Attendu que** les travaux consistent à la réfection de la toiture et l'ajout d'un système de ventilation mécanique;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-François Chabot, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité d'autoriser les travaux prévus au bâtiment du 30, rue du Collège à Saint-Anaclet-de-Lessard au montant de 95 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **RÉS. 2018-07-79**

### **APPUI À LA VILLE DE RIMOUSKI – DEMANDE À LA CPTAQ**

**Considérant que** la ville de Rimouski déposera une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) pour permettre une utilisation à des fins autres que l'agriculture sur une superficie de 2,8116 hectares sur le territoire de la municipalité de Saint-Anaclet-De-Lessard, représentant une superficie totale 13,5578 hectares, soit pour le renouvellement d'une conduite d'amenée avec servitude permanente sur les lots identifiés en annexe;

**Considérant que** la superficie totale visée par la présente demande se décline en deux volets, soit une servitude permanente représentant 8,9889 hectares et une servitude temporaire de 4,5689 hectares, cette dernière étant uniquement requise durant la réalisation des travaux;

**Considérant que** l'objet de la demande n'entraîne aucune perte pour l'agriculture puisque tous les lots visés seront réhabilités à des fins agricoles après les travaux;

**Considérant que** le choix du tracé de la conduite d'amenée a été fait parallèlement au tracé de la conduite existante datant de 1959, et ce, sur approximativement 75 % de la longueur de façon à limiter les perturbations;

**Considérant que** le renouvellement projeté de la conduite permettra de sécuriser l'approvisionnement d'eau pour la Ville de Rimouski en ajoutant un lien supplémentaire sur une longueur de 9 450 mètres entre le lac Desrosiers et le réservoir Lamontagne;

**Considérant que** les démarches et négociations avec les vingt-cinq (25) propriétaires des terrains visés par cette demande sont en cours;

**Considérant que** la demande se situe en dehors du périmètre urbain et l'objet de la demande est conforme au règlement de zonage 428-2014;

**Considérant que** la présente demande est conforme au Plan d'urbanisme de la Municipalité et au schéma d'aménagement de la MRC Rimouski-Neigette;

**Considérant qu'**il n'y a pas d'autre espace possible pour renouveler la conduite;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur David Leblanc et résolu à l'unanimité de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) d'accepter la présente demande telle que formulée par la ville de Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-80**

**ACCEPTATION D'UNE SOUMISSION POUR UNE CLÔTURE**

**Attendu que** le pont couvert a été déplacé sur un autre site et que nous désirons installer une clôture afin d'empêcher la circulation sur les terres agricoles;

**Attendu que** 2 soumissionnaires ont déposé une soumission ;

C .M. Clôtures inc.	8 499,99 + taxes
Inter Clôtures Prop Clôtures	9 365 \$ + taxes

**En conséquence**, il est proposé par monsieur Jean-Denis Bernier, appuyé de Yve Rouleau et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de C.M. Clôtures inc. au montant de 8 499,99 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-81**

**RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES MEMBRES DU CCU**

Il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Jean-François Chabot et résolu à l'unanimité de renouveler le mandat des membres suivants au comité consultatif en urbanisme : Marise Bélanger, Louis Brunet, Michel Deland, Rachel Dubé, Pierrette Dupont, Gaston Proulx et Claire Vaillancourt et ce, jusqu'au 30 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**RÉS. 2018-07-82**

**DÉCOMPTE PROGRESSIF #1 – TRAVAUX AU POSTE DE CHLORATION**

Il est proposé par monsieur Francis Rodrigue, appuyé de monsieur Yve Rouleau, d'autoriser le paiement à l'entreprise Filtrum inc. le décompte progressif #1 pour les travaux au poste de chloration au montant de 212 072,12 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 124, RANG 1 NEIGETTE OUEST**

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure concernant le 124, rang 1 Neigette Ouest.

**CONSULTATION PUBLIQUE – DÉROGATION MINEURE DU 139, RUE BÉRUBÉ**

Monsieur David Leblanc présente la demande de dérogation mineure concernant le 139, rue Bérubé.

**RÉS. 2018-07-83**

**DÉROGATION MINEURE – 124, RANG 1 NEIGETTE OUEST**

**Attendu que** le Conseil municipal a adopté un règlement sur les dérogations mineures au règlement d'urbanisme portant le numéro 422-2014;

**Attendu que** le Conseil municipal a reçu une demande de dérogation mineure pour le 124, rang 1 Neigette Ouest;

**Attendu que** la demande consiste à installer une serre agricole dans la marge avant à 1,5 mètre au lieu de 9 mètres et une enseigne à 1 mètre au lieu de 3 mètres de la marge avant;

**Attendu que** le Comité consultatif d'urbanisme a analysé cette demande et fait ses recommandations au Conseil municipal;

**Attendu qu'**un avis public a été dûment donné le 1<sup>er</sup> juin 2018 quant à la consultation publique tenue le 3 juillet 2018;

**Attendu que** le Conseil municipal a examiné avec attention cette demande;

**Attendu que** la demande ne cause aucun préjudice aux voisins;

**Attendu que** le demandeur est de bonne foi;

**Attendu que** le refus de la demande causerait un préjudice au demandeur ;

**En conséquence**, il est proposé par monsieur David Leblanc, appuyé de monsieur Francis Rodrigue et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de dérogation mineure pour le 124, rang 1 Neigette Ouest pour l'implantation de la serre et de l'enseigne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire procède à la période de questions.

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Sur proposition du président, la séance est levée.

---

Francis St-Pierre, maire

---

Yann Bernier, directeur général adjoint